

# Règlement Intérieur

## IFRAMI - Institut Français d'Asset Management Industriel et d'Infrastructures

### **Préambule**

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

### **Article 1 Composition**

L'IFRAMI est composée des membres suivants :

Membre Corporate Bronze

Membre Corporate Argent

Membre Corporate Or

Membre Corporate Platinium

Etudiant

Membres d'Honneur.

### **Article 2 Cotisation**

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.

Les membres individuels et corporate doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle établit par le bureau.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

### **Article 3 Admission de membres nouveaux**

L'association a vocation à accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante : Remplissage du formulaire de candidature /inscription ; validation du bureau et paiement de la cotisation.

### **Article 4 Exclusion**

Pour les cas de non-participation à l'association pendant un délai de 5 ans et de non-paiement de la cotisation annuelle, l'exclusion sera automatique.

Aussi dans le cas des actions de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation peuvent déclencher une procédure d'exclusion qui doit être prononcée par vote de bureau après avoir entendu éventuellement les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée, à une majorité de deux tiers de membres de ce bureau.

Si l'exclusion est prononcée, une possibilité d'appel est autorisée.

### **Article 5 Commission de travail**

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du bureau.

### **Article 6 Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par bureau.